



## La réglementation du système financier canadien

La crise financière mondiale de 2007-2009 a mis en lumière l'importance de la réglementation et de la surveillance financières, non seulement pour la solidité des institutions financières considérées individuellement, mais aussi pour la stabilité du système financier *dans son ensemble*. Les parties concernées ont cherché jusqu'à présent des façons de mieux cerner, évaluer et atténuer les risques qui se posent, tant à l'échelle nationale qu'internationale, et elles privilégient de plus en plus une approche systémique.

Au Canada, la responsabilité d'une telle approche est partagée entre le ministère des Finances et tous les organismes fédéraux de réglementation financière, dont la Banque du Canada, le Bureau du surintendant des institutions financières (BSIF) et la Société d'assurance-dépôts du Canada (SADC). En définitive, c'est le ministre des Finances qui est chargé d'assurer la saine gestion du système financier. Cette approche en matière de réglementation et de surveillance, partagée entre différents acteurs, a plutôt réussi au Canada durant la récente crise financière internationale.

La surveillance des institutions financières fédérales incombe au [Bureau du surintendant des institutions financières](#).

Le système fédéral d'assurance-dépôts est géré par la [Société d'assurance-dépôts du Canada](#).

L'[Agence de la consommation en matière financière du Canada](#) (ACFC) s'attache à informer et protéger

les consommateurs d'éventuels problèmes touchant le secteur financier.

Au niveau des provinces, les autorités régulent les caisses populaires et les credit unions, et les commissions de valeurs mobilières réglementent et administrent l'émission et l'échange des valeurs mobilières telles qu'actions et obligations.

Aux côtés du [ministère des Finances](#), du BSIF, de la SADC et de l'ACFC, la Banque du Canada siège au Comité de surveillance des institutions financières (CSIF). Cet important comité se réunit régulièrement pour échanger des informations, coordonner des actions et fournir des conseils au gouvernement fédéral au sujet d'enjeux concernant le système financier.

### Le rôle de la Banque du Canada

La Banque du Canada a pour objectif global de contribuer au maintien de la stabilité et de l'efficacité du système financier. Son approche dans ce domaine a pour point de mire l'intégralité du système financier; de même que son approche en matière de politique monétaire a pour point de mire l'économie tout entière.





# D O C U M E N T S   D ' I N F O R M A T I O N

La Banque injecte des liquidités dans le système financier, formule des conseils stratégiques relatifs à sa conception et à son développement à l'intention du gouvernement fédéral, assure la surveillance générale des principaux systèmes de compensation et de règlement, et procure des services bancaires à l'appui de ces systèmes et de leurs participants (pour des [précisions à ce sujet](#)).

En outre, la Banque du Canada effectue constamment des recherches sur des questions liées à la stabilité et à l'efficacité du système financier. Elle en publie les résultats, de même qu'une évaluation des principaux risques et vulnérabilités susceptibles d'affecter la stabilité du système canadien, dans le cadre de la livraison, une fois par semestre, de la [Revue du système financier](#).

Enfin, en plus de favoriser la solidité du système financier au pays, la Banque contribue à des discussions à l'échelle internationale portant sur d'importants enjeux relatifs au système financier.

Septembre 2010

